

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 14 juillet 2026 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (ères), Julie Brin, Mathieu Cléroux, Jean-Marc Beaulieu, Simon Duval-Matte et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle.

Aussi présent, monsieur Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par la mairesse Francine Asselin-Bélisle, celle-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2026-07-01

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mathieu Cléroux

Appuyé par Jean-Pierre Allard

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant en y ajoutant aux points :

##### **14. Varia : 14.1 *Élections partielles - Juin 2026***

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026
3. Adoption des paiements fournisseurs et salaires de juin 2026;
4. Avis de motion – Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux
5. Projet de Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux
6. Assemblée publique de consultation – Projet de règlement 2026-04
7. Remplacement du ponceau sur le chemin du Lac-Allard – Reddition de compte
8. Régie de collecte environnementale de la Rouge (RCER) - Règlement d'emprunt 017-2026 de 2 030 000 décrétant l'achat de quatre camions 10 roues neufs équipés de bennes à ordures avec chargement latéral
9. Indicateur de vitesse – Demande de réparation au ministère des Transports (MTQ)
10. Sécurité des usagers de la route 117 dans le secteur urbain du village – Demande d'amélioration au ministère des Transports (MTQ)
11. Journée de la culture – Proclamation des journées de la culture
12. Nouvelle entente relative à la salle MUNI-SPEC - Exploitation et financement
13. Approbation de l'échelonnement du remboursement des quotes-parts excédentaires (2021-2025) par la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge (RSSIVR)
14. Varia
15. Suivi des dossiers
  - Pickleball
16. Correspondance et information
  - Ad vision
17. Période de questions
18. Levée de la séance

Adoptée

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2026-07-02 | <p><b>2. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2026</u></b></p> <p>Il est proposé par Jean-Marc Beaulieu<br/>Appuyé par Julie Brin<br/>Et résolu à l’unanimité :</p> <p>Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juin 2026 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier.</p> <p>Adoptée</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| 2026-07-03 | <p><b>3. <u>ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES DE JUIN 2026</u></b></p> <p>Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;</p> <p>Il est proposé par Jean-Pierre Allard<br/>Appuyé par Julie Brin<br/>Et résolu à l’unanimité :</p> <p>D’adopter les comptes des paiements fournisseurs au 30 juin 2026 totalisant 337 199.90\$, ainsi que les listes des salaires du mois de juin au montant 40 592.49\$ (semaine 22 à 26);</p> <p>Adoptée</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Le registre des paiements fournisseurs de juin, portant les numéros, C2600166 à C2600221 et les paiements directs L2600035 à L2600046 totalisant 337 199.90\$;</li><li>➤ Le registre des salaires dépôts directs de juin portant les numéros D2600191 à D2600196 et D2600236 à D2600242 (élus) totalisant 9 641.29\$, les numéros D2600182 à D2600190, D2600197 à D2600235 et D2600243 à D2600246, totalisant 30 951.20\$ (employés), incluant les semaines 22 à 26.</li></ul> |
| 2026-07-04 | <p><b>4. <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2026-04 RELATIF À L’OCCUPATION ET L’ENTRETIEN D’IMMEUBLES PATRIMONIAUX</u></b></p> <p>La conseillère Julie Brin donne un avis de motion qu’à une prochaine séance du conseil municipal sera soumis, pour adoption, un règlement qui prévoit des normes visant à empêcher le déperissement de tout bâtiment visé par ledit règlement, à le protéger contre les intempéries et à préserver l’intégralité de sa structure. Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.</p> <p>Le projet de règlement est mis à la disposition des citoyens à la municipalité aux heures normales de bureau ou sur le site internet.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

|            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2026-07-05 | <p><b>5. <u>PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX</u></b></p> <p><b>CONSIDÉRANT QU'</b> un avis de motion du présent projet de règlement a été régulièrement donné séance tenante;</p> <p><b>CONSIDÉRANT QUE</b> le présent projet de règlement a été précédé du dépôt de l'avis de motion à la même séance en conformité avec les dispositions de l'article 148 du Code municipal;</p> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, il est proposé par Mathieu Cléroux, appuyé par Simon Duval-Matte et résolu à l'unanimité que ce conseil :</p> <p>Adopte le projet de Règlement 2026-04 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux comme s'il était ici tout au long reproduit.</p> <p>Adoptée</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| 2026-07-06 | <p><b>6. <u>ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 2026-04</u></b></p> <p>Il est proposé par Julie Brin<br/>Appuyé par Jean-Pierre Allard<br/>Et résolu à l'unanimité :</p> <p>De tenir l'assemblée publique de consultation relative au Règlement 2026-04 le jeudi 6 août 2026 à 19h00 à l'Édifice Jean-Duval.</p> <p>Adoptée</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| 2026-07-07 | <p><b>7. <u>REMPLACEMENT DU PONCEAU SUR LE CHEMIN DU LAC-ALLARD – REDDITION DE COMPTE</u></b></p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la municipalité de Lac-Saguay a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> les travaux ne sont pas admissibles à une aide financière du ministère de la Sécurité publique;</p> <p><b>ATTENDU QUE</b> la municipalité de Lac-Saguay atteste que les travaux ont été réalisés et transmet au ministère des Transports les pièces justificatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• le formulaire de reddition de comptes disponibles sur le site Web du Ministère;</li><li>• les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coût direct et frais incidents);</li><li>• une résolution municipale attestant la fin des travaux;</li><li>• un avis de conformité ou un certificat de réception provisoire des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de rapiéçage mécanisé ou de rechargement granulaire;</li></ul> |

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées, le cas échéant;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de Jean-Marc Beaulieu, appuyé par Julie Brin, il est unanimement résolu et adoptée que le conseil de la municipalité de Lac-Saguay autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que Sylvain Joly est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le ministre des Transports.

Adoptée

2026-07-08

**8. RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE (RCER) - RÈGLEMENT D’EMPRUNT 017-2026 DE 2 030 000\$ DÉCRÉTANT L’ACHAT DE QUATRE CAMIONS 10 ROUES NEUFS ÉQUIPÉS DE BENNES À ORDURE AVEC CHARGEMENT LATÉRAL**

**CONSIDÉRANT QU’** en vertu de l’article 606 de Code municipal du Québec, la Régie peut, par règlement approuvé par le ministre des Affaires municipales, des régions et de l’occupation de territoire desquelles elle a compétence, contracter des emprunts pour les fins de sa compétence par billets, obligations ou autres titres;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités parties à l’entente doivent approuver par résolution le Règlement d’emprunt 017-2026;

Il est proposé par Simon Duval-Matte  
Appuyé par Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l’unanimité :

D’approuver le Règlement d’emprunt 017-2026 de 2 030 000\$ pour l’acquisition de quatre (4) camions 10 roues neufs équipés de bennes à ordures avec chargement latéral.

Adoptée

2026-07-09

**9. INDICATEUR DE VITESSE – DEMANDE DE RÉPARATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)**

**CONSIDÉRANT QUE** l’afficheur de vitesse (aussi appelé radar pédagogique) indique la vitesse de l’usager et le sensibilise à l’importance de respecter la limite de vitesse dans la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** l’indicateur de vitesse direction Sud est inopérant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieux Cléroux, appuyé par Julie Brin et résolu à l’unanimité qu’il soit demandé de faire la réparation de l’afficheur de vitesse au ministère des Transports (MTQ).

Adoptée

2026-07-10

**10. SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE 117 DANS LE SECTEUR URBAIN DU VILLAGE – DEMANDE D’AMÉLIORATION AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ)**

- ATTENDU QUE** la population de Lac-Saguay a grandement augmenté depuis les dernières années, amenant plus d’affluence sur les routes qui connectent à la Route 117;
- ATTENDU QUE** la Route 117 officiellement nommée La Transcanadienne traverse la totalité du périmètre urbain de la Municipalité de Lac-Saguay;
- ATTENDU QUE** la morphologie de la route particulièrement au chemin Dubois et l’intersection de la Route 117 augmente le risque de collisions graves car le transporteur scolaire doit s’arrêter sur la 117, ce qui apporte des enjeux de sécurité pour le départ de l’autobus tous les jours;
- ATTENDU QUE** la fréquence de la circulation des véhicules, particulièrement les camions lourds, a grandement augmenté sur la Route 117 depuis quelques années;
- ATTENDU QUE** les véhicules dépassent par la droite sur l’accotement de la 117;
- ATTENDU QUE** depuis le contournement de Rivière-Rouge, il y a plus de personnes qui s’arrêtent à Lac-Saguay pour divers services;
- ATTENDU QUE** pour les citoyens de Lac-Saguay, tous les commerces de service sont situés sur la 117, dont l’édifice municipal habitant maintenant le comptoir de Poste Canada, le bureau médical et autres;
- ATTENDU QUE** malgré le panneau indicateur de vitesse, les usagers ne respectent pas toujours la vitesse permise;
- ATTENDU QUE** les résidents demeurant le long de la Route 117 et sur le chemin de la Presqu’île se plaignent d’avoir de la difficulté à sortir de leur entrée, et s’engager sur la Route 117 de façon sécuritaire car les véhicules stationnés leur bloquent la vue;
- ATTENDU QUE** de plus en plus de poids lourds se stationnent tout le long de la Route 117 dans le secteur urbain du village et bloquent la vue aux usagers pour s’engager sur la Route 117 particulièrement à l’intersection chemin de la Tour, ainsi que l’accès à l’édifice de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mathieu Cléroux, appuyé par Jean-Marc Beaulieu que la Municipalité de Lac-Saguay demande au ministère des Transports du Québec de proposer des pistes de solution pour améliorer la sécurité des usagers de la Route 117 dans le périmètre urbain de la Municipalité de Lac Saguy afin de régler ce problème nuisible pour notre population.

De plus, que la présente résolution soit transmise au ministère des Transports du Québec, notre députée, madame Chantal Jeannotte, la MRC d’Antoine-Labelle et le comité SOS 117.

Adoptée

2026-07-11

**11. JOURNÉE DE LA CULTURE – PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

- ATTENDU QUE** la culture constitue un des facteurs d'identité de la municipalité de Lac-Saguay et de la qualité de vie de ses citoyens;
- ATTENDU QUE** la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;
- ATTENDU QUE** la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Saguay a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;
- ATTENDU QUE** le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;
- ATTENDU QUE** l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

Il est proposé par Julie Brin  
Appuyé par Simon Duval-Matte  
Et résolu à l'unanimité :

**QUE** la municipalité de Lac-Saguay, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame Journées de la culture le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée

2026-07-12

**12. NOUVELLE ENTENTE RELATIVE À LA SALLE MUNI-SPEC - EXPLOITATION ET FINANCEMENT**

- ATTENDU QU'** une entente intermunicipale entre Mont-Laurier et 16 autres municipalités, incluant le Lac-Saguay, visant à l'exploitation et le financement de la salle MUNI-SPEC;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Lac-Saguay reconnaît le caractère supralocal de la Salle MUNI-SPEC;

Il est proposé par Simon Duval-Matte  
Appuyé par Julie Brin  
Et résolu à l'unanimité :

De signer la nouvelle entente avec la Ville de Mont-Laurier relativement à l'exploitation et le financement de la Salle MUNI-SPEC.

Adoptée

2026-07-13

**13. APPROBATION DE L'ÉCHELONNEMENT DU REMBOURSEMENT DES QUOTES-PARTS EXCEDENTAIRES (2021-2025) PAR LA REGIE DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE DE LA VALLEE DE LA ROUGE (RSSIVR)**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2026-04-15/336 de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, adoptée lors de sa séance ordinaire du 15 avril 2026, à l'effet qu'une erreur de calcul a été constatée dans la répartition des quotes-parts de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge pour les années 2021 à 2025 inclusivement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette erreur de calcul a entraîné une surfacturation pour la Municipalité de Lac-Saguay de 52 292,38 \$ et de 210 579,73 \$ pour la Municipalité de La Macaza ainsi qu'une sous-facturation équivalente pour la Ville de Rivière-Rouge pour un montant total de 262 872,11 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie doit percevoir la somme de 262 872,11 \$ auprès de la Ville de Rivière-Rouge afin de redistribuer les sommes dues aux deux autres municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QU'** afin d'alléger l'impact financier sur le budget de la Ville de Rivière-Rouge, il est proposé d'échelonner ce remboursement sur une période de cinq (5) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge cette entente équitable et raisonnable afin de préserver la bonne entente et la collaboration intermunicipale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Julie Brin  
Appuyé par Mathieux Cléroux  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter que le remboursement de la somme due à la Municipalité de Lac-Saguay par la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, découlant du correctif des quotes-parts 2021-2025, soit échelonné sur une période de cinq (5) ans, soit de 2026 à 2030.

D'autoriser la Régie à percevoir et à redistribuer lesdites sommes selon les modalités d'un calendrier de paiement de cinq (5) ans.

De transmettre une copie certifiée de la présente résolution à la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge ainsi qu'aux municipalités membres.

Adoptée

**14. VARIA**

**14.1 *Élections partielles – Juin 2026***

Le dépôt de la liste des donateurs et le rapport des dépenses des candidats, soit Julie Brin et Michel Chouinard, a été présenté au conseil.

**15. SUIVI DES DOSSIERS**

- Pickleball  
Le terrain en face de L'Édifice St-Hugues n'est pas propice pour la conception d'un terrain de Pickleball, la réflexion se poursuit pour un éventuel emplacement plus adéquat.

**16. CORRESPONDANCE ET INFORMATION**

- Ad Vison

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2026-07-14

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Julie Brin  
Appuyé par Simon Duval-Matte  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h35.

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

\_\_\_\_\_  
Sylvain Joly, directeur général et  
greffier-trésorier

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Sylvain Joly, directeur général et greffier-trésorier, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2026-07-03.

\_\_\_\_\_  
Sylvain Joly directeur général et greffier-trésorier

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse